

**DELIBERATION****N ° 2026-53****Publié le :****Objet :**

Convention tripartite concernant la capture, l'identification et la stérilisation des chats errants non identifiés entre la commune de Carcès, la Société Protectrice des Animaux et Chats/Dogs

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX ET LE TRENTE JUIN à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Carcès, dûment convoqué, s'est réunie en session ordinaire au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain RAVANELLO, Maire de Carcès.

Conseillers municipaux en exercice :	27
Présents :	20
Absents :	
Excusés :	3
Procuration (s) :	4
Quorum nécessaire :	14

Monsieur Alain RAVANELLO, Maire, Présent

Adjointes municipaux présents :

BRISPOT John - HERBEL Joseph - TORRI Yvette - WASTEELS Dylan - PEYBERNES Colette - SCHMITT Patrick – GUIOT-PICQUART Sandrine

Conseillers municipaux présents :

DURAND Valérie – PRAEL Dominique – WAROUX Stanislas – MARCHÉ Sandrine
ROUSSEAU Milena – JANVIER Nathalie - STEFFAN Georges – CLÉMENT-PASSONI Marie – BRUN Karl – GARCIA Christine – CLAVIER Vincent – VERCELLONI David

Absents représentés :

CHIAPELLO Amandine a donné pouvoir à HERBEL Joseph
CORINO Pierre a donné pouvoir à VERCELLONI David
PRIEUR Stéphanie a donné pouvoir à CLAVIER Vincent
COMBIER Julie a donné pouvoir à GARCIA Christine

Absents excusés :

MONDON Dimitri
VERMAND Marie-Hélène
FERRETTO-REGGI Nicolas

Secrétaire de séance :

DURAND Valérie

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'article L2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le code de la santé publique ;

VU le code rural et de la pêche maritime, et plus particulièrement l'article L.211-27 ;

La multiplication des chats errants vivant en groupe dans les lieux publics de la commune de Carcès peut être source de difficultés, voire de nuisances.

La meilleure solution pour éviter ces colonisations et les désagréments dénoncés par des habitants (bruits, odeurs...) réside dans la gestion durable des chats dits « libres » qui consiste à procéder à leur capture pour les identifier, les stériliser, puis les relâcher sur le territoire communal, qu'ils peuvent alors occuper sans troubler la tranquillité des habitants.

Il est proposé à la ville de conventionner avec une association nationale, telle que la « Société Protectrice des Animaux » un partenariat financier qui permettra de lancer une campagne de stérilisation des chats libres.

Monsieur le Maire propose de conventionner avec l'Association Société Protectrice des Animaux (SPA) et l'association Chats/Dogs, un partenariat d'un montant de 1000 € TTC.

APRES EN AVOIR DELIBERE ET PROCEDE AU VOTE LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **D'APPROUVER** le projet de convention tripartite relative à la capture, l'identification et la stérilisation des chats errants non identifiés entre la commune de Carcès et la société protectrice des animaux et l'association Chats/Dogs, annexé à la présente délibération.
- **D'AUTORISER** le maire ou son représentant à signer la convention et toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Secrétaire de séance
Madame Valérie DURAND



Pour extrait conforme,
Le Maire
Monsieur Alain RAVANELLO